



FACTURE ECHEANCIER

COULON DAMIEN
route de beuvardes
02210 coincy

à Saint-Etienne, le 20/08/2019

Matériel : SmartPhone neuf - apple

Fournisseur : VIVRE MOBILE SOISSONS

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C15426 | PROP20190810990

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/09/2019 pour une durée de 24 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

credit agricole nord est - IBAN : fr7610206510289874042319336

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 20/08/2019 au 31/08/2019 de 13.26€HT (soit 15.91€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
15/09/2019	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €	15/09/2020	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €
15/10/2019	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €	15/10/2020	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €
15/11/2019	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €	15/11/2020	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €
15/12/2019	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €	15/12/2020	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €
15/01/2020	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €	15/01/2021	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €
15/02/2020	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €	15/02/2021	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €
15/03/2020	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €	15/03/2021	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €
15/04/2020	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €	15/04/2021	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €
15/05/2020	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €	15/05/2021	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €
15/06/2020	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €	15/06/2021	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €
15/07/2020	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €	15/07/2021	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €
15/08/2020	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €	15/08/2021	25,18 €	5,04 €	10,90 €	41,12 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties,
le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée.
(L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.
Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement
de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés
à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.